



© Chiara Fabbro

synthèse

# MAURITANIE - ÎLES CANARIES : naufrage d'une politique migratoire



**SPECT**   
MEDIA

## **Chronique d'une route migratoire entre répression, racisme structurel et naufrages en mer**

*Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière l'impact de la stratégie européenne d'externalisation des politiques migratoires et ses conséquences sur l'augmentation du nombre de décès à la frontière hispano-mauritanienne, ainsi que sur le contrôle racialisé des circulations en Mauritanie.*

**Juillet 2025**



Depuis 2015, le renforcement des contrôles maritimes a contribué à rendre la route de l'Atlantique plus périlleuse, faisant de ce passage l'un des plus meurtriers au monde. En 2024, selon l'ONG Caminando Fronteras, 10 457 personnes auraient péri ou disparu en mer sur cette route migratoire, dont plus de la moitiés seraient parties des côtes mauritanienes pour tenter de rallier l'archipel des îles Canaries.

Malgré l'arsenal technologique et sécuritaire de surveillance déployé dans la zone depuis 2006, les dispositifs de recherche et de sauvetage restent gravement déficients. À des conditions de traversée extrêmement précaires et à une navigation aussi rude qu'inadaptée, s'ajoute le manque d'intervention des autorités pour porter secours aux embarcations en détresse. Faute d'un engagement réel des États pour permettre l'identification des victimes, aucune structure officielle ne prend en charge l'information des proches ainsi que le rapatriement des corps pour permettre des obsèques dignes. Par cet abandon institutionnel, les États côtiers contribuent à transformer cette étape essentielle du deuil des familles en un véritable parcours du combattant.

Ignorant les drames, la Mauritanie et l'Union européenne ont scellé un nouveau pacte migratoire le 9 février 2024. En échange du renforcement des contrôles migratoires en mer et sur le territoire mauritanien, l'UE s'est engagée à injecter 210 millions d'euros d'aide dans le développement du pays dans le cadre d'un partenariat global (énergie, numérique, transports). En multipliant par trois les fonds alloués au contrôle migratoire en Mauritanie, l'Union européenne souhaite ainsi mettre un terme aux départs. L'Espagne, première concernée par les arrivées depuis les côtes mauritanienes, a également annoncé une aide complémentaire de 300 millions d'euros.



Cette coopération s'inscrit dans une longue histoire de violences aux frontières dans la zone euro-africaine occidentale. Depuis 2006, la Mauritanie fait office de zone d'expérimentation des politiques européennes de contrôle migratoire. L'Espagne, ainsi que l'Union européenne à travers leurs financements, ont contribué notamment au déploiement d'agents de l'agence Frontex et de la Guardia Civil sur les côtes mauritaniennes, dans le but de bloquer les mobilités vers l'Europe. Malgré un engagement européen de façade en faveur des droits humains, les violations des droits des personnes migrantes en Mauritanie sont croissantes depuis une vingtaine d'années. Les personnes interceptées en mer, ou simplement soupçonnées de vouloir se rendre en Europe font l'objet d'expulsions manu militari, y compris vers des zones de conflits comme le Mali, parfois même avec la complicité d'agents de la Guardia Civil ou des équipes du GAR-SI, financées par l'UE. Depuis le début des années 2000, l'Europe, notamment à travers des structures comme la FIAAP et Civipol, n'a cessé de s'immiscer dans les affaires internes de la Mauritanie, contribuant au renforcement des pratiques de corruption, au racisme d'État et à un climat répressif.

Depuis décembre 2024, les autorités mauritaniennes ont procédé, en dehors de tout cadre légal, à des opérations de refoulements vers le Mali et le Sénégal. Au moins 30 000 personnes, ciblées en fonction de leur apparence, de leur langue ou de leurs lieux de vie, ont été arrêtées arbitrairement à leur domicile ou dans la rue lors de rafles menées depuis le début de l'année. Les personnes interceptées sont ensuite conduites dans des commissariats ou des centres de détention à Nouakchott, la capitale. Pendant plusieurs jours, elles sont privées de liberté, sans avoir fait l'objet d'un examen individuel préalable, et enfermées dans des conditions indignes et inhumaines : absence de nourriture, d'eau potable, d'accès aux sanitaires, violences de la part des gardes mauritaniens ainsi que la corruption sont monnaie courante.



**« On n'avait ni à manger, ni à boire. Même pour aller aux toilettes, ils ne nous laissaient pas sortir : on devait utiliser des bidons. Pendant deux jours, on n'a rien eu. Seuls ceux qui avaient de l'argent pouvaient acheter de la nourriture aux policiers ».**

*Serge, sénégalais*

Les refoulements collectifs sont devenus une pratique « routinière » en Mauritanie, notamment depuis la capitale Nouakchott et la ville portuaire de Nouadhibou. Auparavant, ces opérations régulières, menées par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), en charge de la gestion des migrations, permettaient le départ de deux à trois bus par semaine. Mais depuis février 2025, une véritable entreprise d'expulsion a été mise en place par les autorités. Désormais, au moins un convoi quitte quotidiennement la capitale en direction du sud ou de l'est du pays. L'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme estimait début avril à plus de 1 200 le nombre total de personnes expulsées depuis le début des opérations, dont environ 700 étaient pourtant titulaires d'un titre de séjour en règle.

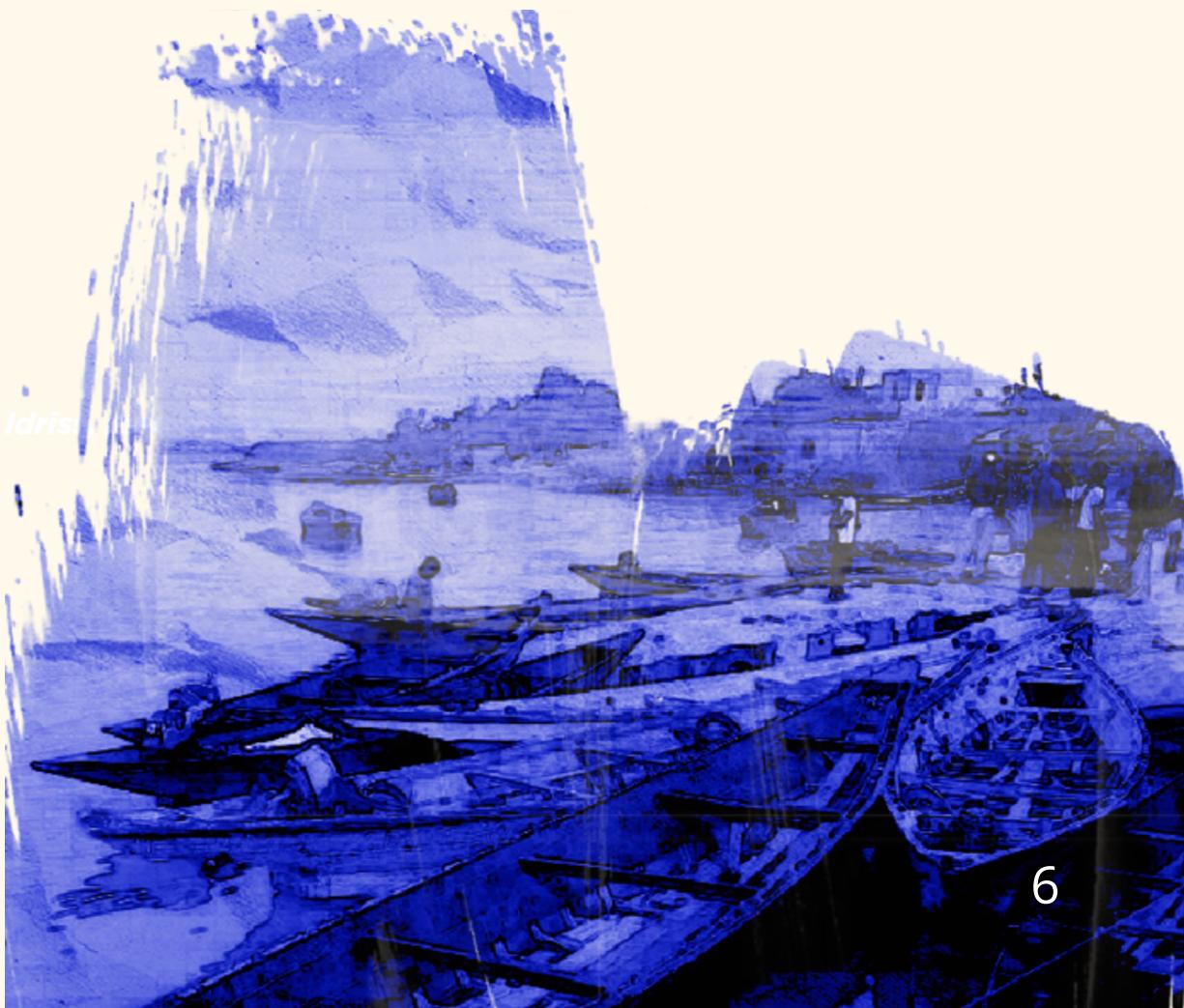
Les personnes déportées sont abandonnées dans les localités de Rosso (à la frontière avec le Sénégal), de Gogui ou encore de Sélibaby (à la frontière avec le Mali). En l'absence de coordination avec les acteurs humanitaires et les autorités consulaires, ces personnes, souvent dépouillées de leurs biens et de leur argent lors de leur détention, se retrouvent livrées à elles-mêmes, bien souvent immobilisées aux frontières. Alors qu'au début des opérations, les autorités mauritanienes expulsaient indistinctement des personnes de toutes nationalités, les autorités malienches et sénégalaises se sont opposées au renvoi de ressortissants de pays tiers. Ce mépris de la souveraineté des États voisins a entraîné des tensions diplomatiques et une série de refoulements en chaîne, ramenant à nouveau les exilés vers la Mauritanie.

**« Ils m'ont d'abord arrêté à Nouakchott, puis ils m'ont renvoyé au Mali. Ensuite, je suis revenu en Mauritanie et ils m'ont de nouveau refoulé, cette fois vers le Sénégal, à Rosso ».**

*Yves, malien*

Cette vague de répression brutale et violente, qui a conduit à la mort d'au moins une personne, s'inscrit dans la continuité de la stratégie de criminalisation des personnes migrantes mise en place par le gouvernement mauritanien, avec le soutien de l'Union européenne. À l'automne 2024, une loi a été adoptée, pénalisant l'entrée irrégulière sur le territoire ainsi que le non-respect des conditions de séjour. Les personnes en infraction avec ces nouvelles dispositions s'exposent à une expulsion automatique, à une interdiction de retour allant de un à dix ans, ainsi qu'à des peines de prison dans les cas les plus graves. La loi n°2024-38, qui sert désormais de base juridique à ces refoulements, intervient en contrepartie d'un partenariat migratoire avec l'Espagne qui s'est engagé, en retour d'un durcissement de la législation mauritanienne, à offrir certaines facilités d'emploi pour les ressortissants du pays. Cet accord, qui sert avant tout les intérêts de l'Espagne, fait suite aux négociations amorcées en février 2024.

Le développement des politiques de contrôle des mobilités dans le pays a accentué une gestion autoritaire et discriminatoire des populations noires et de leur mobilité. Les récentes expulsions ont ravivé les stigmates de la violence raciale d'État survenue dans les années 90 et ont donné lieu à des campagnes de haine racistes sur les réseaux sociaux. Légitimée par le soutien de l'Union européenne, la Mauritanie s'est outillée pour mieux contrôler sa propre population. Si le système biométrique mauritanien date de 2010, son développement participe encore aujourd'hui à exclure les populations noires, les rendant vulnérables face aux politiques répressives. Dans ce contexte, la politique de dissuasion des mouvements migratoires contribue à stigmatiser davantage les populations noires dans le pays et met en péril la cohésion sociale ainsi que l'équilibre socio-économique de la Mauritanie.



**« Moi j'ai la carte d'identité mauritanienne mais ça ne fait rien pour moi là-bas. C'est comme si j'avais rien. Si on monte dans une voiture pour aller à Nouadhibou, les policiers vont t'arrêter et ils vont dire aux noirs de sortir leurs papiers mais pas les blancs, ils ne les contrôlent pas ».**

*Ibrahima, mauritanien*

Bien que la politique migratoire mauritanienne contribue à créer des conditions hostiles pour les personnes noires en Mauritanie, poussant davantage de personnes sur les routes de l'exil, le pays demeure un espace de transit vers l'Union européenne. En 2024, seulement 8 % des personnes arrivées aux îles Canaries étaient de nationalité mauritanienne.

Malgré les situations de détresse physique et psychique des personnes arrivées sur les îles Canaries après une traversée éprouvante, celles-ci sont systématiquement détenues durant 72 heures, puis placées dans des centres de premier accueil pour plusieurs mois. En dépit d'une politique d'accueil digne et durable, les camps font office d'espace de contrôle et d'exclusion des populations migrantes. Malgré la fin des restrictions de circulation entre l'archipel et la péninsule imposées aux exilés, la volonté de contrôle continue de primer sur la protection des personnes rescapées.

Régulièrement, adultes comme enfants sont accusés d'être des passeurs et condamnés pour avoir participé à l'organisation de la traversée. Pour beaucoup, faute d'un procès équitable et d'un accès effectif à leurs droits, la prison devient la première expérience vécue après leur arrivée par voie maritime sur les îles Canaries. Sous l'influence de l'Espagne et avec le soutien de l'Union européenne, la Mauritanie s'est également engagée, depuis 2020, dans le durcissement de sa politique nationale de lutte contre les réseaux de passeurs, en entreprenant une réforme de son cadre législatif. En conséquence, les personnes migrantes sont criminalisées avant même d'atteindre les côtes espagnoles. Plus que de dissuader les exilés, l'instrumentalisation de cette politique en Mauritanie a contribué à déplacer les points de départ à l'intérieur du territoire, tout en renforçant les réseaux que les autorités prétendent vouloir démanteler.

En voulant à tout prix mettre un terme à un phénomène éminemment structurel, l'Union européenne se détourne de ses propres valeurs, créant les conditions d'une politique répressive non seulement des personnes migrantes, mais aussi de certaines populations locales déjà discriminées et marginalisées. La persistance de pratiques meurtrières, combinée à la concentration des fonds européens sur une approche essentiellement sécuritaire, témoigne d'un renoncement à une politique véritablement humanitaire ainsi qu'à un traitement égalitaire des populations.



# RECOMMANDATIONS

## À l'Union européenne et à ses États membres

- Au regard des violations de droits avérées en Mauritanie et des principes fondateurs de l'UE, suspendre sans délai le Mémorandum d'entente (MoU) signé en février 2024.
- Mettre en place un mécanisme indépendant de surveillance, d'évaluation et de responsabilité afin d'assurer une évaluation régulière de l'impact des financements européens et bilatéraux sur le respect des droits fondamentaux en Mauritanie.
- Suspendre immédiatement les financements européens et ouvrir une enquête indépendante sur le programme GARSI-Sahel afin d'examiner son implication dans les violations des droits humains documentées dans les pays concernés.
- Mettre en place un mécanisme régional de coordination pour l'identification, la recherche et le rapatriement des personnes mortes ou disparues en mer, conformément aux obligations humanitaires découlant du droit international, notamment du droit à la vie en mer.
- L'UE et ses États membres doivent cesser de conditionner leur aide au développement à la coopération en matière migratoire et s'assurer que celle-ci contribue effectivement à l'amélioration des conditions de vie des ressortissants mauritaniens, ainsi que de ceux d'autres pays tiers.

## Aux autorités espagnoles

- Revoir les protocoles d'accord bilatéraux avec la Mauritanie pour s'assurer que la Guardia Civil ne participe pas à des opérations de refoulements et qu'elle signale systématiquement toute violation des droits fondamentaux dont ses agents seraient témoins.
- Les autorités espagnoles doivent mettre fin à la détention systématique des personnes débarquées. Elles doivent également mettre en place une évaluation effective de la vulnérabilité dès l'arrivée, assortie d'un mécanisme d'évaluation psycho-sociale.
- L'Espagne doit réformer l'article 318 bis du Code pénal afin d'y intégrer l'exigence d'une rétribution financière comme condition pour engager des poursuites pour « facilitation de l'entrée irrégulière ».
- L'Espagne doit se conformer aux principes énoncés par la CIDE en mettant fin à toute détention de mineurs, y compris des mineurs non accompagnés.

## Aux autorités mauritaniennes



- Les autorités mauritaniennes doivent respecter le principe de non-refoulement, suspendre immédiatement le recours à la détention, et mettre un terme aux expulsions collectives et arbitraires.
- Les autorités mauritaniennes doivent mettre en œuvre l'ensemble des recommandations formulées par le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale dans ses observations finales adoptées en mai 2018 (CERD/C/MRT/CO/8-14).





## CONTACT PRESSE

Eléonore Plé  
+33 6 66 61 42 56  
[contactspecto@gmail.com](mailto:contactspecto@gmail.com)